

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**ETATS FINANCIERS****BANQUE TUNISO-KOUEÏTIENNE**

Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V BP 49, 1001 Tunis

La BANQUE TUNISO-KOUEÏTIENNE publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2007 qui sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2007. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, AMC ( Nouredine HAJJI) et Ahmed MANSOUR

**Bilan****Arrêté au 31 Décembre 2007****(unité : en milliers de dinars)****ACTIF**

	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	4 612	3 032
Créances sur les établissements bancaires & financiers	2	26 594	20 642
Créances sur la clientèle	3	207 104	199 358
Portefeuille-titres commercial	4	11 935	3 367
Portefeuille d'investissement	5	28 806	31 604 (*)
Valeurs immobilisées	6	9 771	7 314
Autres actifs	7	37 766	36 127 (*)
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>326 588</b>	<b>301 444</b>

**PASSIF**

Banque centrale et CCP		53	917
Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	8	496	18 340
Dépôt & avoirs de la clientèle	9	95 810	41 697
Emprunts & ressources spéciales	10	71 504	92 230
Autres passifs	11	15 282	15 275
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>183 145</b>	<b>168 459</b>

**CAPITAUX PROPRES**

Capital		100 000	100 000
Réserves		27 558	24 785
Autres capitaux propres		2 977	2 741
Résultats reportés		286	92
Résultat de l'exercice		12 622	5 367
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>12</b>	<b>143 443</b>	<b>132 985</b>

<b>TOTAL PASSIF &amp; CAPITAUX PROPRES</b>		<b>326 588</b>	<b>301 444</b>
--	--	----------------	----------------

(\*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note aux états financiers 3.6.)

## Etat des engagements hors Bilan

Arrêté au 31 Décembre 2007

(unité: en milliers de dinars)

	Notes	31/12/2007	31/12/2006
<b>PASSIFS EVENTUELS</b>			
Cautions, avals et autres garanties données	13	22 119	11 624
Crédits documentaires		3 304	1 675
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>25 423</b>	<b>13 299</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
Engagements de financement donnés		7 712	5 503
Engagements sur titres		266	1 301
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>7 978</b>	<b>6 804</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>			
Garanties reçues		4 698	5 600
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>	14	<b>4 698</b>	<b>5 600</b>

**Etat de résultat**  
**Exercice clos le 31 décembre 2007**  
 (unité: en milliers de dinars)

	Notes	Exercice 2007	Exercice 2006
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>			
Intérêts et revenus assimilés	15	17 224	17 673 (*)
Commissions	16	779	308
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	17	435	360 (*)
Revenus du portefeuille d'investissement	18	7 150	5 682
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>		<b>25 588</b>	<b>24 023</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>			
Intérêts encourus et charges assimilées	19	(8 072)	(7 495)
Commissions encourues	20	(109)	(52) (*)
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>(8 181)</b>	<b>(7 547)</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>17 407</b>	<b>16 476</b>
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	21	(2 487)	(5 358)
Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	22	5 819	216
Autres produits d'exploitation	23	774	923
Frais de personnel	24	(4 924)	(4 658)
Charges générales d'exploitation	25	(3 339)	(1 666)
Dotations aux amortissements sur immobilisations		(613)	(541)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>12 637</b>	<b>5 392</b>
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires		12	-
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>		<b>12 649</b>	<b>5 392</b>
Impôt sur les bénéfices	26	(27)	(25)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>12 622</b>	<b>5 367</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>12 622</b>	<b>5 367</b>

(\*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note aux états financiers 3.6.)

**Etat de Flux de trésorerie**  
**Exercice clos le 31 Décembre 2007**  
 (unité: en milliers de dinars)

	Notes	Exercice 2007	Exercice 2006
<b>ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		18 764	18 660
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(9 153)	(8 689)
Dépôts/retrait auprès d'autres établissements bancaires et financiers accordés à la clientèle		-	(673)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		(8 130)	2 813
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		54 006	(1 351)
Titres de placement		(8 122)	178
Sommes versées au personnel & crédateurs divers		(4 916)	(4 771)
Autres flux de trésorerie		(3 921)	(196)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>		<b>38 528</b>	<b>5 971</b>

**ACTIVITES D'INVESTISSEMENT**

Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	5 030	5 729
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement	8 567	(144)
Acquisitions/cessions sur immobilisations	(3 057)	(930)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>	<b>10 540</b>	<b>4 655</b>

**ACTIVITES DE FINANCEMENT**

Emission d'emprunts (tirage sur emprunt)	-	40 000
Remboursement d'emprunts	(31 500)	(37 590)
Augmentation/diminution ressources spéciales	(6 695)	(14 392)
Dividendes versés	(2 000)	(4 500)
<b>Flux de trésorerie net affecté des activités de financement</b>	<b>(40 195)</b>	<b>(16 482)</b>

Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	8 873	(5 856)
Liquidités et équivalents en début d'exercice	4 639	10 495
<b>Liquidités et équivalents en fin d'exercice</b>	<b>27</b>	<b>13 512</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2007

**1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers de la BTK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12.

**2. BASES DE MESURE**

Les états financiers de la BTK sont élaborés sur la base de la valeur des éléments du patrimoine au coût historique.

**3. PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES****3.1- Comptabilisation des prêts et revenus y afférents**

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour la valeur nominale.

Les commissions d'étude et de gestion sont prises en compte en totalité dans le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post-comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ».

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux relations de la classe 2, 3 ou 4 sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

**Provision pour risque sur prêts**

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe B2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe B3) : 50 %
- Actifs compromis (classe B4) : 100 %

Dans le cadre du renforcement de la couverture des créances classées par des provisions, conformément aux recommandations de la Banque Centrale de Tunisie, pour atteindre en 2009 un taux de couverture des créances classées de 70%, la BTK a appliqué en 2005 et 2006 une méthode d'affectation des provisions additionnelles constituées dans ce cadre sur les différentes relations. Cette méthode consistait à la décote des valeurs économiques des garanties détenues sur les relations.

Pour l'exercice clos au 31/12/2007, la banque a renoncé en accord avec ses commissaires aux comptes à la pratique d'affectation de la dotation additionnelle sur les relations, et par conséquent à la pratique de la décote de la valeur des garanties qui a été appliquée en 2005 et 2006. Ainsi les provisions requises ont été déterminées sur la base des valeurs économiques des garanties (la juste valeur).

L'Objectif fixé pour l'amélioration du taux de la couverture des créances classées sera réalisé à travers l'affectation du résultat de l'exercice et ce par la constitution d'une « Réserve pour risques bancaires généraux » pour un montant à proposer à l'AGO.

### 3.2- Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents

#### Composition du portefeuille-titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial :

- a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

Le portefeuille d'investissement comprend:

- a) Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est considérée utile à l'activité de la banque (titres de participation à caractère durable): titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées ;
- b) Les titres représentant des participations de financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

#### Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.  
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et la valeur mathématique pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement.

#### Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

### 3.3- Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

**3.4- Opérations en devises**

Les transactions réalisées par la banque en monnaies étrangères concernent, pour l'essentiel, des opérations effectuées sur des emprunts extérieurs.

Ces emprunts sont présentés au niveau des états financiers en dinars tunisiens convertis sur la base du coût historique à la bonne date d'utilisation.

La différence de change constatée lors du remboursement des emprunts extérieurs est prise en charge par l'Organisme TUNIS RE (Organisme public chargé de la couverture de risques de change relatifs aux emprunts extérieurs).

**3.5- Immobilisations et autres actifs non courants**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Mobilier et matériel de bureaux	10 ans	10 %
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Matériel informatique	7 ans	15%
- Logiciel	3 ans	33%
- A. A. et installations	10 ans	10%
- Immeuble d'exploitation (fondation et gros œuvres)	50 ans	2%
- Baies vitrées et carrelages	20 ans	5%
- Boiserie, quincaillerie et ameublements fixes	20 ans	5%
- Installations d'éclairage et de climatisation	10 ans	10%
- Ascenseurs et installations diverses	10 ans	10%

**3.6- Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité**

- Les provisions sur les participations en liquidation dont le montant au 31.12.2006 s'élève à 1 542 KDT présentés antérieurement en déduction de la rubrique « AC5- Portefeuille d'investissement » ont été reclassées au niveau de la rubrique « AC7-Autres Actifs ».

- Les intérêts de bons de trésor dont le montant au 31.12.2006 s'élève à 188 KDT présentés précédemment au niveau de la rubrique « PR1- Intérêts & revenus assimilés » ont été reclassés au niveau de la rubrique « PR3- Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ».

- Des pertes de changes dont le montant au 31.12.2006 est de 27 KDT ont été présentées au niveau de la rubrique « CH2- Commissions encourues », elles figurent à présent au niveau de la rubrique « PR3- Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ».

Le détail de ces retraitements est présenté au niveau du tableau suivant :

(Valeurs en KDT)

Désignation	Montant avant retraitement 31/12/2006	Montant après retraitement 31/12/2006	Variation
<b>Bilan</b>			
Portefeuille d'investissement	30 062	31 604	1 542
Autres actifs	37 669	36 127	(1 542)
<b>Etat de résultat</b>			
Intérêts et revenus assimilés	17 860	17 673	(187)
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	199	360	161
Commissions encourues	(79)	(52)	27

**4. NOTES EXPLICATIVES (Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars )****4.1-ACTIF****Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2007 à 4 612 KDT contre 3 032 KDT au 31 décembre 2006 se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Caisses en dinars	224	273	(49)
Caisse en devises	52	50	2
Avoirs en dinars & en devises à la BCT	4 336	2 709	1 627
<b>Total</b>	<b>4 612</b>	<b>3 032</b>	<b>1 580</b>

**Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers**

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2007 à 26 594 KDT contre 20 642 KDT au 31 décembre 2006, soit une augmentation de 5 952 KDT se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Placement en devises à la BCT (pour le cpte de KREIC)	11 596	11 527	69
Placements en dinars sur le Marché Monétaire	8 001	3 003	4 998
Avoir chez les Banques	1 440	189	1 251
Créances sur les établissements de leasing	5 557	5 923	(366)
<b>Total</b>	<b>26 594</b>	<b>20 642</b>	<b>5 952</b>

**Note 3 – Créances sur la clientèle**

Au 31/12/2007, les créances sur la clientèle présentent un solde net de 207 104 KDT contre un solde net de 199 358 KDT au 31/12/2006 se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2007	31/12/2006	Variation
<b>Crédits à la clientèle non échus</b>	<b>208 938</b>	<b>208 036</b>	<b>902</b>
<b>Créances impayées</b>	<b>27 235</b>	<b>18 195</b>	<b>9 040</b>
- Principal impayé	15 399	9 400	5 999
- Intérêts impayés	8 205	5 996	2 209
- Intérêts de retard & autres impayés	3 631	2 799	832
<b>Intérêts &amp; com. courus &amp; non échus</b>	<b>1 430</b>	<b>2 022</b>	<b>(592)</b>
<b>Autres comptes débiteurs (c/c &amp; cc associés )</b>	<b>10 024</b>	<b>5 833</b>	<b>4 191</b>
<b>Total brut des créances sur la clientèle</b>	<b>247 627</b>	<b>234 086</b>	<b>13 541</b>
<b>A déduire couverture</b>	<b>(40 523)</b>	<b>(34 728)</b>	<b>(5 795)</b>
- Provisions	(16 525)	(15 105)	(1 420)
- Agios réservés	(23 998)	(19 623)	(4 375)
<b>Total net des créances sur la clientèle</b>	<b>207 104</b>	<b>199 358</b>	<b>7 746</b>

- **Crédits à la clientèle non échus**

Les comptes de prêts à la clientèle totalisent à fin 2007 la somme de 208 938 KDT contre 208 036 KDT à fin 2006, soit une augmentation de 902 KDT, résultant essentiellement :

⇒ **d'une part :**

- des tirages sur crédits de l'année 2007 pour 31 112 KDT ;
- des réaménagements des crédits de l'année 2007 pour 5 857 KDT.
- de l'augmentation de l'encours des crédits de gestion à fin 2007 pour 2 969 KDT.
- de l'augmentation de l'encours du portefeuille escompte à fin 2007 pour 5 118 KDT.

⇒ **et d'autre part :**

- des échéances en principal échues (échéances de l'année 2007) pour 40 612 KDT ;
- des remboursements anticipés pour 3 542 KDT.
- **Les Autres Comptes Débiteurs (Comptes courants et c/c Associés)**

Le solde de ces comptes a atteint à fin 2007 un total de 10 024 KDT contre 5 833 KDT à fin 2006, soit une augmentation de 4 191 KDT se détaillant ainsi:

Intitulé	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Comptes courants débiteurs	7 128	2 494	4 634
Comptes courants associés	2 896	3 339	(443)
<b>Total</b>	<b>10 024</b>	<b>5 833</b>	<b>4 191</b>

- **Ventilation des engagements de la clientèle par classe de risque ( hors leasing )**

Nature de l'engagement	Actifs normaux (**)		Actifs non performants (***)		Total	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Créances sur la clientèle	172 137	144 715	75 490	89 371	247 627	234 086
Engagement Hors Bilan	26 357	9 002	1 183	2 013	27 540	11 015
<b>Total brut</b>	<b>198 494</b>	<b>153 717</b>	<b>76 673</b>	<b>91 384</b>	<b>275 167</b>	<b>245 101</b>

<b>Total couverture constituée</b>	(6 796)	(3 742)	(34 049)	(31 365)	(*) (40 845)	(35 107)
<b>Total net</b>	191 698	149 975	42 624	60 019	234 322	209 994
<b>%</b>	81,81%	71,42%	18,19%	28,58%	100%	100%

(\*) Y compris 322 KDT provisions sur les engagements du hors bilan.

(\*\*) Créances classées A & B1

(\*\*\*) Créances classées B2, B3 & B4

- **Ventilation des engagements de la clientèle par secteur d'activité ( hors leasing )**

Nature de l'engagement	Secteur agricole	Secteur des services	Secteur indust.	Secteur tourist.	Immobilier	Autres	Particuliers	Total
Créances sur la clientèle	201	8 670	40 986	158 533	15 286	131	23 820	247 627
Engagement Hors Bilan	-	7 497	9 056	3 687	6 570	-	730	27 540
<b>Total Brut</b>	<b>201</b>	<b>16 167</b>	<b>50 042</b>	<b>162 220</b>	<b>21 856</b>	<b>131</b>	<b>24 550</b>	<b>275 167</b>
<b>Total couverture</b>	<b>-</b>	<b>(121)</b>	<b>(12 704)</b>	<b>(26 511)</b>	<b>(1 378)</b>	<b>(75)</b>	<b>(56)</b>	<b>(40 845)</b>
<b>Total net</b>	<b>201</b>	<b>16 046</b>	<b>37 338</b>	<b>135 709</b>	<b>20 478</b>	<b>56</b>	<b>24 494</b>	<b>234 322</b>
<b>%</b>	<b>0,09%</b>	<b>6,85%</b>	<b>15,93%</b>	<b>57,92%</b>	<b>8,74%</b>	<b>0,02%</b>	<b>10,45%</b>	<b>100%</b>

#### Note 4 – Portefeuille Titres Commercial

Le solde net de cette rubrique a atteint 11 935 KDT à fin 2007 contre 3 367 KDT à fin 2006 enregistrant une augmentation de 8 568 KDT détaillée comme suit :

Intitulé	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Obligations Hôtel HOURIA	275	344	(69)
Bons de trésor	6 671	2 721	3 950
Actions cotées ( * )	4 989	302	4 687
<b>Total</b>	<b>11 935</b>	<b>3 367</b>	<b>8 568</b>

( \* ) Dont 4 700 KDT actions Univers SICAV cédées début janvier 2008.

#### Note 5 – Portefeuille d'investissement :

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2007 à 28 806 KDT contre 31 604 KDT à fin 2006, soit une diminution nette de 2 798 KDT détaillée comme suit :

Intitulé	Montant
<b>Portefeuille Titres d'investissement à fin 2006</b>	<b>40 788</b>
(+) Participations libérées au titre de l'exercice 2007	1 333
(-) Cessions de participations aux promoteurs & autres	(1 948)
(-) Remboursement du capital SPPI (remboursement du K )	(75)
<b>Total brut des participations libérées</b>	<b>40 098</b>
<b>A déduire : Couverture constitués</b>	<b>(11 292)</b>
(-) Provisions constituées au 31/12/2007	(5 625)
(-) Produits différés constitués au 31/12/2007	(5 667)
<b>Valeurs nettes des participations au 31/12/2007</b>	<b>28 806</b>

#### Note 6 – Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées au 31 décembre 2007 s'élève à 9 771 KDT contre 7 314 KDT au 31 décembre 2006, soit une augmentation de 2 457 KDT.

Cette augmentation s'explique :

D'une part par :

- l'Acquisition de l'Agence de l'Ariana et les dépenses d'aménagement et d'agencement y afférents pour un montant de 656 KDT;
- l'Acquisition du fonds de commerce de l'Agence de l'Avenue de la Liberté pour un montant de 260 KDT;
- l'Acquisition du fonds de commerce de l'Agence Le Palmarium et son aménagement pour un montant de 839 KDT;
- l'Aménagement de l'Agence Ennasr pour un montant de 178 KDT ;
- l'Acquisition de matériels et des équipements et des travaux en cours pour un montant de 1 137 KDT et d'autre part par :
- la dotation aux amortissements au titre de l'exercice 2007 de 613 KDT.

Le détail de cette rubrique est repris dans le tableau suivant :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006	Variation
<b>Valeurs Brutes des Immobilisations</b>	<b>17 903</b>	<b>14 987</b>	<b>2 916</b>
Fonds de commerce	1 099	-	1 099
Terrain	760	760	-



Siège social	4 128	4 116	12
Agence Ennasr	781	604	177
Agence Ariana	656	-	656
Bâtiments Tours " B & C "	6 221	6 221	-
Matériel de transport	422	395	27
Matériels de bureau et informatique	1 621	1 301	320
Mobilier de bureau	514	463	51
Autres agencements et installations	1 477	954	523
Travaux et agencements en cours	224	173	51
<b>A déduire</b>	<b>(8 132)</b>	<b>(7 673)</b>	<b>(459)</b>
Amortissements cumulés	(8 132)	(7 673)	(459)
<b>Valeur comptable nette des immobilisations</b>	<b>9 771</b>	<b>7 314</b>	<b>2 457</b>

**Note 7 – Autres actifs**

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2007 à 37 766 KDT contre 36 127 KDT à fin 2006, soit une augmentation nette de 1 639 KDT détaillée comme suit :

Intitulé	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Crédits au personnel sur le fonds social	2 245	2 286	(41)
Les comptes de l'Etat (*)	28 189	30 196	(2 007)
Débiteurs divers (filiales & locataires)	178	190	(12)
Portefeuille encaissement	-	63	(63)
comptes de régularisation & valeurs en compensation	7 886	3 633	4 253
Participations dans les sociétés en liquidation	1 566	1 576	(10)
Dépenses d'émission de l'Emprunt Obligataire 2006	340	340	-
<b>Total brut</b>	<b>40 404</b>	<b>38 284</b>	<b>2 120</b>
A déduire les provisions sur les débiteurs divers	(972)	(585)	(387)
A déduire les provisions sur Participations dans les sociétés en liquidation	(1 532)	(1 542)	10
A déduire les résorptions des frais de l'Emprunt Obligataire 2006	(134)	(30)	(104)
<b>Total net des autres postes d'actif</b>	<b>37 766</b>	<b>36 127</b>	<b>1 639</b>

(\*) dont :

- 23 883 KDT de créances prises en charge par l'Etat (14 471 KDT loi de finances 1999 & 9 412 KDT bonifications d'intérêts 2002)
- 3 486 KDT Solde du Report des acomptes provisionnels réglés en 2002 sur la base du bénéfice de l'exercice 2001.

**4.2-PASSIF****Note 8 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers**

Cette rubrique a totalisé à fin 2006 la somme de 18 340 KDT, représentant essentiellement des emprunts à moyen terme contractés auprès des certains établissements financiers qui ont été totalement remboursés en 2007 comme indiqué dans le tableau ci-après :

Intitulé	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Emprunt M.T. STB 02/2005	-	7 500	(7 500)
Emprunt M.T. STB 04/07/2005	-	7 500	(7 500)
Emprunt M.T. BNA 04/2005	-	2 500	(2 500)
Intérêts & comm. Rattachés aux emprunts	-	646	(646)
Chèques et effets des Organismes financiers à la compensation	496	194	302
<b>Total</b>	<b>496</b>	<b>18 340</b>	<b>(17 844)</b>

**Note 9 – Dépôts de la clientèle**

Les dépôts de la clientèle s'élèvent au 31 décembre 2007 à 95 810 KDT contre 41 697 KDT au 31 décembre 2006, soit une augmentation de 54 113 KDT détaillée comme suit :

Intitulé	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Comptes courants ordinaires de la clientèle	24 431	7 402	17 029
Comptes d'épargne de la clientèle	2 885	276	2 609
C/C des non résidents en devises	12 273	12 203	70
Comptes indisponibles	875	533	342
Comptes de dépôts à terme	49 752	18 028	31 724
Autres comptes créditeurs	5 594	3 255	2 339
<b>Total brut</b>	<b>95 810</b>	<b>41 697</b>	<b>54 113</b>

**Note 10 – Emprunts & Ressources spéciales :**

Les emprunts à long et à moyen terme ont atteint 71 504 KDT au 31 décembre 2007 contre 92 230 KDT au 31 décembre 2006 soit une diminution de 20 726 KDT détaillée dans le tableau ci-après :

Libellé	A fin 2006	A fin 2007		
		Tirage	Remboursement	Solde
Emprunt Obligataire 1998	4 000	-	2 000	2 000
Emprunt Obligataire 2002	4 000	-	4 000	-
Emprunt Obligataire 2006	40 000	-	8 000	32 000
Emprunt BAD 2001 (BAD 4)	24 613	-	2 735	21 878
Emprunt CFD	161	-	110	51
Emprunt Ligne Partenariat Italienne	1 332	-	532	800
Ligne PME Italienne	1 542	-	104	1 438
Emprunt EXIM BANK	7 549	-	1 678	5 871
Emprunt BEI	6 417	-	1 037	5 380
Emp.UTB "IMTEC"	1 666	-	498	1 168
Intérêts & comm. Rattachés aux emprunts	950	-	32	918
<b>Total</b>	<b>92 230</b>	<b>-</b>	<b>20 726</b>	<b>71 504</b>

L'effet de variation de change sur les ressources spéciales pris en charge par Tunis Ré s'élève au 31/12/2007 à 7 627 KDT ( cf. note 3.4 ).

**Note 11 – Autres passifs**

Les autres comptes du passif ont atteint à fin 2007 le montant de 15 282 KDT contre 15 275 KDT à fin 2006, soit une augmentation de 7 KDT ainsi détaillée:

Intitulé	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Créditeurs divers	1 753	1 439	314
Charges à payer	733	730	3
Produits perçus ou comptabilisé d'avance	496	349	147
Les comptes de régularisations	74	497	(423)
Produits différés des créances sur l'Etat	9 958	10 701	(743)
Provisions pour congés à payer	618	551	67
Provisions pour risques et charges	54	58	(4)
Autres provisions (engagement hors bilan)	1 596	950	646
<b>Total brut</b>	<b>15 282</b>	<b>15 275</b>	<b>7</b>

- **Créditeurs divers:**

Ce poste se compose comme suit :

Intitulé	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Organismes Sociaux	371	308	63
Etat Impôts et Taxes	762	349	413
Fournisseurs et autres créditeurs	620	700	(80)
Autres comptes	-	82	(82)
<b>Total brut</b>	<b>1 753</b>	<b>1 439</b>	<b>314</b>

**4.3-CAPITAUX PROPRES****Note 12 – Capitaux propres**

A la date du 31-12-2007, le capital social s'élève à 100 000 KDT composé de 1 000 000 actions d'une valeur nominale de 100 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'exercice 2007 ont atteint 143 443 KDT à fin 2007 contre 132 985 KDT à fin 2006, soit une augmentation de 10 458 KDT ainsi détaillée :

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves à régime spécial	Fonds social	Réserves des bénéfices exonérés	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
<b>Solde au 31-12-2006</b>	<b>100 000</b>	<b>6 357</b>	<b>592</b>	<b>2 741</b>	<b>11 643</b>	<b>6 193</b>	<b>92</b>	<b>5 367</b>	<b>132 985</b>
Réserves Légales		273						(273)	-
Réserves pour risques bancaires généraux						2 500		(2 500)	-
Distribution au profit du fonds social				400				(400)	-
Autres opérations fonds social				(164)					(164)
Résultat à reporter							194	(194)	-
Distribution de dividendes								(2 000)	(2 000)
Résultat exercice 2007								12 622	12 622
<b>Solde au 31-12-2007</b>	<b>100 000</b>	<b>6 630</b>	<b>592</b>	<b>2 977</b>	<b>11 643</b>	<b>8 693</b>	<b>286</b>	<b>12 622</b>	<b>143 443</b>

**4.4- ENGAGEMENTS HORS BILAN****Note 13 – Cautions, Avals et autres garanties données**

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Avals d'emprunts obligataires	5 522	7 597	(2 075)
Aval de billets de trésorerie	6 350	3 300	3 050
Avals d'effets	6 657	-	6 657
Cautions de garanties de marchés	3 438	-	3 438
Autres cautions données	152	727	(575)
<b>Total</b>	<b>22 119</b>	<b>11 624</b>	<b>10 495</b>

**Note 14 – Engagements reçus**

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Garanties de remboursement de crédits	3 530	4 356	(826)
Autres garanties reçues	1 168	1 244	(76)
<b>Total</b>	<b>4 698</b>	<b>5 600</b>	<b>(902)</b>

Par ailleurs, il est à noter que les garanties sous forme d'hypothèques immobilières inscrites au profit de la banque et constituées sur la clientèle ne sont pas comprises dans les engagements reçus.

**4.5- ETAT DE RESULTAT****Note 15 – Intérêts & revenus assimilés**

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 17 224 KDT à fin 2007 contre 17 673 KDT à fin 2006, détaillés comme suit:

Intitulé	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Intérêts des placements au marché monétaire	290	(*) 220	70
Intérêts des comptes débiteurs	806	178	628
Intérêts des crédits à court terme	1 146	578	568
Intérêts des crédits à moyen & long terme	14 704	16 517	(1 813)
Commissions d'engagement	43	76	(33)
Commissions sur cautions & avals	235	104	131
<b>Total</b>	<b>17 224</b>	<b>17 673</b>	<b>(449)</b>

(\*) Des intérêts des bons de trésor pour un montant de 188 KDT ont été reclassés en 2007 parmi la rubrique gains sur le portefeuille titre commercial et opérations financières.

**Note 16 – Commissions**

Les commissions de l'année 2007 totalisent 779 KDT contre 308 KDT en 2006 ayant augmenté de 471 KDT détaillées comme suit:

Intitulé	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Commissions d'études & gestion	396	178	218
Commissions sur opérations bancaires dinars	89	40	49
Commissions sur op. de commerce extérieur	294	90	204
<b>Total</b>	<b>779</b>	<b>308</b>	<b>471</b>

**Note 17 – Gain sur portefeuille titres commercial**

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Dividendes sur portefeuille - titres commercial	5	-	5
Solde en gains sur opérations financières	57	34	23
Plus value sur titres commercial	90	137	(47)
Pertes sur titres commercial	(106)	(29)	(77)
Intérêts sur placements	25	30	(5)
Intérêts sur Bons de trésor	364	188	176
<b>Total</b>	<b>435</b>	<b>360</b>	<b>75</b>

**Note 18 – Revenus du portefeuille titres d'investissements**

Cette rubrique a enregistré en 2007 un montant de 7 150 KDT contre 5 682 KDT en 2006, soit une augmentation de 1 468 KDT représentant principalement l'augmentation des dividendes distribués par la Société de Recouvrement des Créances "EL ISTIFA".

**Notes 19 – Intérêts encourus et charges assimilées**

Les intérêts encourus et charges assimilées ont enregistrées en 2007 un montant de 8 072 KDT contre 7 495 KDT en 2006 soit une augmentation de 577 KDT. Le détail de cette rubrique est comme suit:

Intitulé	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Intérêts des emprunts sur le marché monétaire	127	800	(673)
Intérêts des emprunts locaux à moyen & long terme	3 500	3 426	74
Intérêts des emprunts extérieurs moyens & long terme	1 843	1 730	113
Intérêts des dépôts et placements de la clientèle	1 978	777	1 201
Intérêts des comptes des correspondants locaux	40	32	8
Prime de couverture de risque de change	584	730	(146)
<b>Total</b>	<b>8 072</b>	<b>7 495</b>	<b>577</b>

#### Note 20 – Commissions encourues

Les commissions encourues en 2007 ont atteint un montant de 109 KDT contre 52 KDT en 2006 soit une augmentation de 57 KDT se détaillant ainsi :

Intitulé	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Commissions encourues sur emprunts locaux	49	35	14
Commissions encourues sur emprunts extérieurs	2	4	(2)
Commissions sur op. de titres	58	13	45
<b>Total</b>	<b>109</b>	<b>52</b>	<b>57</b>

#### Note 21 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont atteint en 2007 un montant de 2 487 KDT contre un montant de 5 358 KDT en 2006 se détaillant ainsi:

Intitulé	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Provisions sur les créances de la clientèle	5 092	6 606	(1 514)
Provisions sur les engagements hors bilan	834	234	600
Provisions sur d'autres risques de l'actif	501	403	98
<b>Total des provisions affectées provisoirement</b>	<b>6 427</b>	<b>7 243</b>	<b>(816)</b>
Reprise des provisions sur créances	(3 940)	(1 885)	(2 055)
<b>Total</b>	<b>2 487</b>	<b>5 358</b>	<b>(2 871)</b>

#### Note 22 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

La rubrique « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement » présente un solde au titre de l'exercice 2007 d'un montant de 5 819 KDT contre un montant de 216 KDT en 2006 . Le détail est donné par le tableau suivant :

Intitulé	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Provisions ordinaires sur portefeuille titres de participation.	(2 296)	(1 811)	(485)
Reprises de provisions sur portefeuille titres de participation	198	1 853	(1 655)
Plus-values sur cessions de titres de participation	(*) 7 917	174	7 743
<b>Total</b>	<b>5 819</b>	<b>216</b>	<b>5 603</b>

(\*) L'augmentation enregistrée dans ce poste provient essentiellement de la plus value réalisée sur la cession de la participation de la banque dans le capital de la Sté de Tourisme et Congrès (l'hôtel Abou Nawas Tunis).

#### Note 23 – Autres produits d'exploitation

Ce poste totalise en 2007 un montant 774 KDT contre 923 KDT en 2006 détaillé ainsi :

Intitulé	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Revenus des loyers des immeubles	764	755	9
Autres produits	10	168	(158)
<b>Total</b>	<b>774</b>	<b>923</b>	<b>(149)</b>

#### Note 24 – Frais du personnel

Les frais du personnel ont atteint en 2007 le montant de 4 924 KDT contre 4 658 KDT en 2006, en augmentation de 5,7 % et se détaillent comme suit :

Intitulé	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Salaires & appointements	3 867	3 671	196
Charges sociales	969	938	31
Autres frais & charges liés au personnel	88	49	39
<b>Total</b>	<b>4 924</b>	<b>4 658</b>	<b>266</b>

#### Note 25 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont enregistré en 2007 un montant de 3 339 KDT contre un montant de 1 666 KDT en 2006 et se détaillent comme suit:

Intitulé	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Impôts & taxes	147	112	35
Travaux, fournitures & services extérieurs	1 537	710	827

Transport & déplacements	29	18	11
Frais divers de gestion	(*) 1 626	826	800
<b>Total</b>	<b>3 339</b>	<b>1 666</b>	<b>1 673</b>

(\*) L'augmentation enregistrée dans ce poste représente essentiellement les frais de communications engagés dans le cadre de la reconversion de la BTK en banque universelle.

#### Note 26 – Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2007 s'élève à 27 KDT. Ce montant représente le minimum d'impôt (0,1% du Chiffre d'affaires toute taxe comprise) dû par la BTK-GCE en raison du résultat fiscal déficitaire à fin 2007 et qui se détaille ainsi :

(Montant en TND)

<b>Résultat net comptable 2007</b>	<b>12 622</b>
<b>Réintégrations</b>	<b>1 315</b>
Charges non déductibles	30
Impôt sur les sociétés	27
Provisions non déductibles	1 258
<b>Déductions</b>	<b>(6 943)</b>
Revenus du portefeuille titres	(6 943)
<b>Bénéfice fiscal avant déduction des pertes</b>	<b>6 994</b>
Imputation de la perte fiscale reportée 2006	(43 194)
<b>Résultat fiscal 2007</b>	<b>(36 200)</b>
<b>Calcul du minimum d'impôt :</b>	
Chiffre d'affaire TTC	26 642
Taux d'impôt minimum	0,1%
<b>Minimum d'impôt</b>	<b>26,642</b>

#### 4.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

##### Note 27 – Liquidités et Equivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2007 un solde de 13 512 KDT contre un solde de 4 639 KDT au 31 décembre 2006 se détaillant ainsi :

Intitulé	31/12/2007	31/12/2006
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	3 910	1 503
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	599	133
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	9 003	3 003
<b>Total</b>	<b>13 512</b>	<b>4 639</b>

#### 4.7- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

##### Note 28 – Ventilation des actifs et passifs selon leur durée résiduelle

	Durée <= 3 mois	3 mois < D <= 6 mois	6 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 2 ans	2 an < D <= 5 ans	5 ans < D <= 7 ans	D > 7 ans	Total
<b>ACTIFS</b>								
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	4 612	-	-	-	-	-	-	<b>4 612</b>
Créances sur les établissements bancaires et financiers	11 735	11 934	675	600	1 650	-	-	<b>26 594</b>
Créances sur la clientèle	45 622	6 917	20 491	32 679	52 742	22 520	26 135	<b>207 106</b>
Portefeuille titres commercial	4 503	69	-	624	69	-	6 671	<b>11 935</b>
Portefeuille d'investissement	7	1 440	5 544	301	830	80	20 604	<b>28 806</b>
Valeurs immobilisées	-	-	-	-	-	-	9 771	<b>9 771</b>
Autres actifs	7 938	78	1 429	3 522	9 163	3 739	11 897	<b>37 766</b>
<b>Total</b>	<b>74 416</b>	<b>20 438</b>	<b>28 138</b>	<b>37 726</b>	<b>64 454</b>	<b>26 339</b>	<b>75 077</b>	<b>326 588</b>
<b>PASSIFS</b>								
Banque centrale et CCP	53	-	-	-	-	-	-	<b>53</b>
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	496	-	-	-	-	-	-	<b>496</b>
Dépôts et avoirs de la clientèle	61 043	2 425	10 414	16 741	5 187	-	-	<b>95 810</b>
Emprunts & Ressources spéciales	3 474	753	13 405	14 834	30 317	5 928	2 793	<b>71 504</b>

Autres passifs	4 149	-	1 607	744	2 545	1 488	4 750	15 282
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		2 000					141 443	143 443
<b>Total</b>	<b>69 215</b>	<b>5 178</b>	<b>25 426</b>	<b>32 319</b>	<b>38 049</b>	<b>7 416</b>	<b>148 986</b>	<b>326 588</b>
<b>Position nette</b>	<b>5 201</b>	<b>15 260</b>	<b>2 712</b>	<b>5 408</b>	<b>26 405</b>	<b>18 923</b>	<b>(73 908)</b>	<b>(0)</b>

#### Note 29 – Transactions avec les parties liées

- La BTK a avalisé en 2005 les billets de trésorerie de l'AIL, société détenue à hauteur de 50%, émis sur le marché monétaire pour un montant de 2 000 KDT. Cet aval s'étale jusqu'au 04 Janvier 2010.
- La BTK a accordé en 2005 son aval à l'AIL concernant la tranche B de l'emprunt obligataire émis par cette dernière pour un montant de 5 000 KDT dont l'encours au 31.12.2007 est de 3 390 KDT. Cet aval s'étale jusqu'au 15 août 2010.
- La BTK a accordé en 2006 à l'AIL un emprunt moyen terme de 3 000 KDT au taux d'intérêt contractuel de 7%.
- La BTK a ouvert des crédits documentaires pour l'AIL pour un montant de 205 KDT.
- La banque a conclu avec l'AIL, société détenue à hauteur de 50%, en 2002 un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la banque au cours de 2007 s'élève à 63 KDT.
- La banque affecte au profit de l'AIL un cadre salarié en tant que Directeur Général dont le coût correspondant fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la banque au titre de l'exercice 2007 s'élève à 95 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2007 un compte courant débiteur de l'AIL, pour un montant de 1 549 KDT.
- La banque a conclu avec « EL ISTIFA », société détenue à hauteur de 99,99%, à partir du mois de juin 2004, un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la banque au titre de l'exercice 2007 s'élève à 25 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2007 des dépôts de la société « EL ISTIFA » pour un montant de 696 KDT.
- En outre, la banque affecte au profit de « EL ISTIFA » deux cadres salariés dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la banque au cours de 2007 s'élève à 83 KDT.
- Univers Participations SICAF, société détenue à hauteur de 99,99%, occupe un bureau dans le siège de la banque, et ce à titre gratuit.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2007 des dépôts de Univers Participations SICAF, pour un montant de 179 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2007 des dépôts de la SCIF, pour un montant de 184 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2007 des dépôts de Univers Invest SICAR, pour un montant de 281 KDT.
- La banque affecte au profit de Univers Invest SICAR, société détenue à hauteur de 64 %, depuis le mois de novembre 2006 un cadre salarié en tant que Directeur Général dont le coût correspondant refacturé par la banque s'élève au titre de l'exercice 2007 à 69 KDT.
- La banque a procédé depuis l'exercice 2005 à des placements en devises qui concernent les dépôts de K.R.E.I.C (Kuwait Real Investment Consortium) sans percevoir des commissions de placement au titre de ces services. Le montant des placements s'élève au 31 décembre 2007 à 11 596 KDT.
- La Société EL EMAR (ex-SGT) a, auprès de la BTK, un encours de crédit de 532 KDT et un crédit non débloqué pour un montant de 1 368 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2007 des dépôts de la société EL EMAR, pour un montant de 23 KDT.
- La banque affecte au profit de la Société EL EMAR, société détenue à hauteur de 34% un cadre salarié en tant que Directeur Général dont le coût correspondant fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la banque en 2007 s'élève à 78 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2007 un encours de crédit en faveur de la STPI dont le montant s'élève à 1 094 KDT et des crédits non débloqués pour un montant de 1 931 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2007 des dépôts de la STPI, pour un montant de 21 KDT.
- La banque a affecté depuis décembre 2006, au profit de la S.T.P.I, société détenue à hauteur de 30%, deux cadres salariés dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant refacturé par BTK s'élève au titre de l'exercice 2007 à 59 KDT.
- L'encours du crédit accordé à la société Sousse Centre s'élève au 31/12/2007 à 5 604 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2007 un encours de crédit à moyen terme en faveur de la société « RIBAT » dont le montant s'élève à 8 980 KDT.

- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2007 des dépôts de Tunis Center, pour un montant de 74 KDT. En outre, Tunis Center a les placements suivants en comptes à terme :
  - un placement de 800 KDT allant du 16/10/2007 au 16/01/2008 au taux de 5,19% ;
  - un placement de 150 KDT allant du 11/12/2007 au 11/03/2008 au taux de 5,20%.
- La banque affecte au profit de Tunis Center, société détenue à hauteur de 23%, un cadre salarié en tant que Directeur Général dont le coût correspondant fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la banque au titre de l'exercice 2007 s'élève à 70 KDT

**Note 30 – Evénements postérieurs à la clôture**

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 23 mai 2008. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**Rapports des Commissaires aux Comptes****1- Rapport de l'AMC Ernst & Young:****Rapport Général du commissaire aux comptes****Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2007****Messieurs les actionnaires de la Banque Tuniso-Koweïtienne- BTK,**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2006, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Banque Tuniso-Koweïtienne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

**1. Opinion sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers de la Banque Tuniso-Koweïtienne arrêtés au 31 décembre 2007. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque Tuniso-Koweïtienne, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, nous attirons votre attention sur la situation décrite dans la note aux états financiers 3.1 relative à la politique de provisionnement des risques sur les engagements. La politique d'évaluation des provisions, adoptée au cours des exercices 2005 et 2006, consistant à opérer une décote progressive sur les garanties, a eu pour effet l'imputation d'un coût additionnel de provisions à hauteur de 4 millions de dinars sur le résultat de l'exercice 2005 et 2,7 million de dinars sur les résultats de l'exercice 2006. En 2007, la banque a cessé d'appliquer cette politique.

## 2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur à l'exception du fait que la banque n'a pas encore signé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier le cahier des charges prévu par l'arrêté du ministre des Finances du 28 août 2006.

### AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI  
3 juin 2008

Tunis, le 0

### Rapport Spécial du commissaire aux comptes

#### Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2007

#### Messieurs les actionnaires de la Banque Tuniso-Koweïtienne,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédit, et de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous n'avons pas été informés dans ce cadre de conventions nouvelles réalisées au cours de l'exercice 2007.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Par ailleurs, l'exécution des conventions suivantes, conclues et approuvées par les Assemblées Générales Ordinaires au cours des exercices antérieurs s'est poursuivie au cours de l'exercice 2007 :

1. La banque a affecté depuis décembre 2006, au profit de la S.T.P.I, société détenue à hauteur de 30%, deux cadres salariés dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant refacturé par BTK s'élève au titre de l'exercice 2007 à 59 KDT.
2. La banque a affecté depuis le mois de novembre 2006 au profit de Univers Invest SICAR, société détenue à hauteur de 64 %, un cadre salarié en tant que Directeur Général. Le coût correspondant refacturé par la banque s'élève au titre de l'exercice 2007 à 69 KDT.
3. La banque a procédé depuis l'exercice 2005 à des placements en devises qui concernent les dépôts de K.R.E.I.C (Kuwait Real Investment Consortium) sans percevoir des commissions de placement au titre de ces services. Le montant des placements s'élève au 31 décembre 2007 à 11 596 KDT.
4. La banque a conclu avec « El ISTIFA », société détenue à hauteur de 99,99%, un contrat de location d'un local à usage administratif à partir du mois de juin 2004. Le montant facturé par la banque au titre de l'exercice 2007 s'élève à 25 KDT.
5. La banque a affecté au profit de « El ISTIFA » deux cadres salariés dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant refacturé par la banque au titre de l'exercice 2007 s'élève à 83 KDT.



6. La banque a conclu avec l'AIL, société détenue à hauteur de 50%, en 2002 un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la banque au cours de 2007 s'élève à 63 KDT.
7. La banque a affecté au profit de l'AIL un cadre salarié en tant que Directeur Général dont le coût correspondant fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la banque au titre de l'exercice 2007 s'élève à 95 KDT.
8. Univers Participations SICAF, société détenue à hauteur de 99,99%, occupe un bureau dans le siège de la banque, et ce à titre gratuit.
9. La banque a affecté au profit de la Société EL EMAR (ex-SGT), société détenue à hauteur de 34% un cadre salarié en tant que Directeur Général. Le coût correspondant refacturé par la banque au titre de l'exercice 2007 s'élève à 78 KDT.
10. La banque a affecté au profit de Tunis Center, société détenue à hauteur de 23%, un cadre salarié en tant que Directeur Général. Le coût correspondant refacturé par la banque au titre de l'exercice 2007 s'élève à 70 KDT.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédit, et des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

**AMC Ernst & Young**  
**Noureddine HAJJI**

**Tunis, le 3 juin 2008**

## **2-Rapport de Ahmed Mansour :**

### **Opinion sur les états financiers**

*Tunis, le 30 Mai 2008*

#### **A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE TUNISO KOWEITIEUNE**

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier lors de votre Assemblée Générale du 19 Juin 2006, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

**1.** Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque Tuniso Koweitienne comprenant le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'état de résultats, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à la même date et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

**2.** Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière. Cette responsabilité comprend : La conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**3.** Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué pour cela nos travaux selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement professionnel, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur au sein de la Banque relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

4. Nous avons procédé dans le cadre de notre mission, à l'examen du système de contrôle interne notamment l'examen des procédures administratives, financières, comptables, juridiques et informatiques en vigueur.

Un rapport traitant du contrôle interne et du système d'information a été remis dans sa version définitive à la direction générale de la Banque en date du 29 Mai 2008. Il fait partie intégrante de notre présent rapport.

5. Nous avons assisté à la date du 29 et du 31 décembre 2007 aux opérations d'inventaire des valeurs gérées par le portefeuille central et la caisse centrale.

6. Nous avons vérifié le respect par la Banque des conventions comptables de base, notamment celles relatives à l'indépendance des exercices et à la permanence des méthodes. A ce sujet, nous avons remarqué l'application, par la banque en 2005 et 2006, d'une décote forfaitaire des garanties consenties en sa faveur, ayant conduit, au terme de l'exercice 2006, à la constitution de provisions supplémentaires pour la couverture de « risques généraux bancaires » pour un montant de 6,801 MDT provisions constituées en plus de celles dotées pour la couverture des risques d'insolvabilité de la clientèle lesquelles sont déterminées par référence à la valeur économique réelle des garanties accordées.

Les provisions supplémentaires ainsi constituées ont été ventilées par la Banque sur les relations classées, au cas par cas, et présentées en soustraction des actifs correspondants moyennant l'indication du caractère général des dites provisions.

La constatation du surplus de provisionnement en question, en soustraction des actifs de la Banque et sa ventilation individualisée par relation, conduisent, estimons-nous, à réduire indûment la valeur des actifs, réduction, qui faute d'être justifiée par des considérations économiques réelles, s'oppose, à notre avis, aux prescriptions des normes comptables en vigueur.

En 2007, la banque a cessé d'appliquer cette méthode pour les garanties consenties en sa faveur sans pour autant corriger les valeurs décotées au cours des exercices antérieurs.

Conséquemment, nous estimons que les capitaux propres d'ouverture sont minorés de 6,801 MDT et que le résultat de l'exercice 2007 est majoré à concurrence de 0.571 MDT.

**7. Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, et sous réserve de ce qui a été mentionné au paragraphe 6, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers de la Banque-Tuniso Koweïtienne, arrêtés au 31 Décembre 2007 tels qu'annexés aux pages 11 à 33 de notre rapport, présentent sincèrement dans leurs aspects significatifs la situation financière de la Banque ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice clos à la même date, conformément aux normes comptables généralement acceptées.**

8. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen des informations données sur les comptes dans le rapport du Conseil d'Administration. Les informations en question n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

9. En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons obtenu une confirmation formelle de la Banque et de son mandataire, intermédiaire en bourse, que la tenue des comptes relatifs aux valeurs mobilières émises par la banque est assurée conformément aux dispositions du texte sus indiqué.

10. Nous avons accompli les diligences se rapportant à la pondération des actifs de la banque (classement) en conformité avec les normes professionnelles généralement acceptées et les termes des circulaires de la B.C.T n° 24-91, 23-93, 04-99 et 12-01 datées respectivement du 17/12/1991, du 30/07/1993, du 19/3/1999 et du 4/5/2001 ; ces actifs portent au 31 décembre 2007 sur 287,173 MDT dont 28,665 MDT au titre des engagements hors bilan et représentent 78,74% du total du bilan et des éléments hors bilan de la banque, diminués des garanties financières, des garanties de l'Etat, et des garanties bancaires ainsi que des provisions constituées et des agios réservés au 31 décembre 2007.

Les fonds propres de la Banque totalisent 141,237 MDT et représentent environ 49,18 % du total des actifs pondérés.

11. Nous avons procédé à l'appréciation des risques inhérents aux engagements de la banque et à ses participations, conformément aux normes comptables et aux dispositions légales et réglementaires, notamment celles énoncées par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie n° 24-91, 23-93, 04-99 et 12-01 datées respectivement du 17/12/1991, du 30/07/1993, du 19/3/1999 et du 4/5/2001.

Les risques inhérents aux engagements de la clientèle et à la dépréciation des participations de la Banque devant, à notre avis, être couverts par des provisions, portent au 31 décembre 2007 respectivement sur 34,671 MDT et 11,292 MDT.

En sus des provisions pour « risques généraux bancaires » (cf. § 6 ci dessus), La banque a constitué, au 31 décembre 2007, des provisions pour la couverture de risques inhérents aux engagements de la clientèle à hauteur de 10,672 MDT et pour la couverture des risques de dépréciation du portefeuille participations à concurrence de 5,625 MDT et a réservé, au titre des mêmes actifs, des agios portant respectivement sur 23,999 MDT et 5,667 MDT, soit un total de 45,962 MDT, ventilé, au cas par cas, sur les relations et les participations classées de la banque.

Conséquemment, nous estimons que les provisions constituées et les agios réservés par la banque au 31/12/2007 couvrent raisonnablement les risques inhérents à ses engagements et à ses participations.

12. En application des normes professionnelles généralement acceptées et des termes des circulaires de la B.C.T visées aux paragraphes précédents, nous avons procédé à l'étude, au cas par cas, de 94,07% des créances sur la clientèle. Notre étude a couvert 227 cas et a porté sur 269,329 MDT pour un total de 286,314 MDT. Conséquemment, la répartition par classe desdits engagements se présente (en milliers de dinars), au 31/12/2007, ainsi :

Engagements courants (0)	Engagements nécessitant un suivi particulier (1)	Engagements incertains (2)	Engagements préoccupants (3)	Engagements compromis (4)	Contentieux
70,349	122,465	12,993	0,955	46,995	15,572

13. Par référence aux circulaires de la B.C. T précédemment visées, nous avons procédé à l'étude de la division des risques et avons constaté que les engagements pondérés de 3 relations dépassent individuellement le seuil de 5% des fonds propres sans que leur total n'atteigne la limite de 5 fois les fonds propres de la Banque. Nous avons constaté également l'absence de relations dont les engagements dépassent le seuil de 15% et de 25% des fonds propres de la Banque.

En application des termes des mêmes circulaires de la B.C.T, nous avons procédé à l'étude de la division des risques relatifs aux engagements des membres du Conseil d'Administration et des actionnaires possédant plus de 10% du capital social. Il appert que le total de ces engagements est inférieur à la limite fixée par les textes de référence ci-dessus visés.

14. En application des dispositions de l'article 5 de la circulaire de la B.C.T n° 8 du 9 mai 1997, nous avons procédé, à partir des données de la comptabilité, à l'appréciation de la position de change de la Banque au 31 décembre 2007. Il ressort, en conséquence, que la contre valeur de la position de change par devise n'excède pas 10% des fonds propres nets de la Banque et que la contre valeur de la position de change toutes devises confondues n'excède pas 20% des fonds propres nets de la Banque.

15. En application des dispositions de l'article 13 de la circulaire de la B.C.T n° 4 du 16 février 2001, nous avons procédé à partir des données de la comptabilité, à l'appréciation du ratio de liquidité de la Banque au 31 décembre 2007. Il en ressort que le ratio dégagé est de 37,4% supérieur au seuil minimal exigé par les textes susvisés.

**AHMED MANSOUR**

**Rapport spécial**

Tunis, le 30 Mai 2008

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE TUNISO KOWEITIEUNE**

En application des dispositions des articles 200, 205 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, et de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédits, nous avons l'honneur de vous informer que votre conseil d'administration ne nous a avisé d'aucune convention conclue par la Banque entrant dans le domaine d'application des articles précités.

Nous avons également l'honneur de vous informer que les conventions suivantes ont été conclues avec des personnes ayant des liens avec la Banque :

- La banque a conclu en 2002 avec l'AIL, société détenue à hauteur de 50%, un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la banque au cours de 2007 s'élève à 63 KDT.

- La banque affecte au profit de l'AIL un cadre salarié en tant que Directeur Général dont le coût correspondant fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la banque au titre de l'exercice 2007 s'élève à 95 KDT.

- La banque a conclu avec la société « EI ISTIFA », société détenue à hauteur de 99,99%, un contrat de location d'un local à usage administratif à partir du mois de juin 2004. Le montant facturé par la banque au titre de l'exercice 2007 s'élève à 25 KDT.

- La banque affecte au profit de la société « EI ISTIFA » deux cadres salariés dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la banque au cours de 2007 s'élève à 83 KDT.

- La société Univers Participations SICAF, société détenue à hauteur de 99,99%, occupe un bureau dans le siège de la banque et ce, à titre gratuit.

- La banque affecte depuis le mois de novembre 2006 au profit de la société Univers Invest SICAR, société détenue à hauteur de 64 %, un cadre salarié en tant que Directeur Général dont le coût correspondant refacturé par la banque s'élève au titre de l'exercice 2007 à 69 KDT.

- La banque a procédé depuis l'exercice 2005 à des placements en devises qui concernent les dépôts de K.R.E.I.C (Kuwait Real Investment Consortium) sans percevoir des commissions de placement au titre de ces services. Le montant des placements s'élève au 31 décembre 2007, à 11 596 KDT.

- La banque affecte au profit de la Société EL EMAR, société détenue à hauteur de 34% un cadre salarié en tant que Directeur Général dont le coût correspondant fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la banque, en 2007, s'élève à 78 KDT.

- La banque a affecté depuis le mois de décembre 2006, au profit de la S.T.P.I, société détenue à hauteur de 30%, deux cadres salariés dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant refacturé par la BTK s'élève, au titre de l'exercice 2007, à 59 KDT.

- La banque affecte au profit de Tunis Center, société détenue à hauteur de 23%, un cadre salarié en tant que Directeur Général dont le coût correspondant fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la banque, au titre de l'exercice 2007, s'élève à 70 KDT.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits ainsi que des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

AHMED MANSOUR